

Fiche n°3 : Admission directe non programmée en Unité Cognitivo-Comportementale (UCC)

Définition d'une Unité Cognitoivo-Comportementale (UCC)

Service d'hospitalisation complète prenant en soin des **patients de plus de 65 ans** (sauf cas particuliers), **atteints de la maladie d'Alzheimer et maladies apparentées**, autonomes dans leurs déplacements, et présentant des **troubles aigus perturbateurs du comportement**, moyens ou sévères, justifiant une prise en charge en soins de suite et **réadaptation**.

L'UCC est une structure adaptée aux troubles du comportement permettant de gérer une situation de crise, avec évaluation pluridisciplinaire, diagnostic, traitements médicamenteux et non médicamenteux, élaboration et mise en place d'un projet de soins individualisé.

L'hospitalisation en UCC est de durée relativement limitée (logique de réadaptation). En cas de troubles perturbateurs du comportement sévères et chroniques chez un patient de plus de 60 ans, une orientation en Unité d'Hébergement Renforcé (UHR) est à privilégier.

Motifs généraux de recours à l'admission directe non programmée en UCC

L'admission directe en UCC est réalisable à la condition que le médecin traitant ou le médecin adresseur ait pu **éliminer en amont les autres causes médicales possibles** (non directement liées à la pathologie neurodégénérative) des troubles aigus du comportement chez le patient :

- **Causes somatiques** (AVC, déshydratation,...) ;
- **Causes psychiatriques.**

Eléments médicaux à communiquer lors de toute demande d'admission directe en UCC

La demande d'admission directe auprès de l'UCC du CH Georges Decroze se fait par Via-Trajectoire SSR, ou via le dossier de demande d'admission joint en annexe.

Une fois complété, ce dossier doit être envoyé à l'UCC à l'adresse mail indiquée ci-après. En cas de doute sur l'orientation adéquate (UCC ou autre - UHR / EHPAD avec unité protégée / psychiatrie de la personne âgée), il est également possible de contacter l'UCC.

Coordonnées de l'UCC

UCC du CH Georges Decroze
Pont-Sainte-Maxence

Mail : zohra.hassani@ch-pont.fr

Tél. (secrétariat médical) : 03.44.31.77.19

Jours et horaires limites d'admission directe en UCC

Jour	UCC du CH Georges Decroze Pont-Sainte-Maxence
Horaires limites d'admission en semaine (**)	14 H

(**) Il s'agit de l'heure limite d'arrivée du patient à l'hôpital. Au-delà de cette heure d'arrivée, l'admission doit être décalée au lendemain ou réalisée le soir même via le service d'accueil d'urgence si la prise en charge ne peut pas attendre.

En cas de dégradation rapide de l'état du patient avant l'admission directe

Si une admission directe a été convenue avec une UCC, et en cas de dégradation rapide de l'état du patient avant qu'elle ne soit effective :

- Appeler le 15 ou convenir d'une admission directe avec un service de court séjour
- Puis informer l'UCC de l'admission aux urgences ou directe en court séjour.